



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;

ARRETE :

les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Pierre SYKAS, Gérard MONNIER, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Bruno PUTEANUS.

En matière de certification du service fait :

Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Pierre SYKAS, Gérard MONNIER, Bruno PUTEANUS, Sandrine AIGBEDE, France DENAUX, Sandrine SYLVESTRE, Saoudi DEKHIL, Monique COUBRAY, Agnès JOUBERT, Gilles BRUN, Béatrice OWEDYK, Jules CIALEC, Vanissa DAVID, Joël CECILE, Régis PINAULT, Matthieu FOLLI, Cressie BALZINC, Martine ROUSSEL, Jocelyn SAINT-LOUIS, Chihab EL ACHHAB.

En matière de validation de gestion d'actifs :

Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN.

En matière de validation de recettes non fiscales :

Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Gilles BRUN, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Gérard MONNIER, Sandrine AIGBEDE.

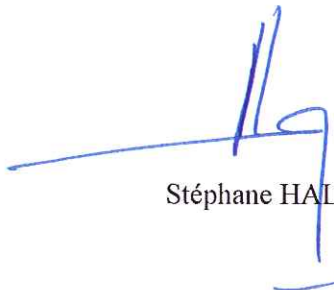
En matière de travaux de fin de gestion :

Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Jocelyn SAINT-LOUIS, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS.

M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources



Stéphane HALBIQUE